



Conseil d'administration

319^e session, Genève, 16-31 octobre 2013

GB.319/POL/INF/2

Section de l'élaboration des politiques

POL

POUR INFORMATION

Le point sur la mise en œuvre des activités de coopération technique au Myanmar

Résumé: Rapport du Chargé de liaison pour le Myanmar sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre par l'OIT du cadre de programmation pour les activités de coopération technique au Myanmar. Un rapport détaillé sur les résultats obtenus et les problèmes rencontrés sera présenté à la 320^e session du Conseil d'administration, en mars 2014.

Unité auteur: Bureau de liaison de l'OIT au Myanmar.

Document connexe: GB.316/INS/5/5.

1. A sa 316^e session (novembre 2012), le Conseil d'administration a discuté des propositions d'activités de coopération technique au Myanmar ¹.
2. Dans ses conclusions, le Conseil d'administration:
 - a) a approuvé le cadre de programmation provisoire proposé pour les activités de coopération technique au Myanmar;
 - b) a demandé au Bureau de faire un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ce cadre à sa 319^e session (octobre 2013);
 - c) a exhorté les Etats Membres et les organisations internationales à fournir des contributions volontaires au programme de l'OIT au Myanmar.
3. A sa 102^e session (juin 2013), la Conférence internationale du Travail a invité le Conseil d'administration à examiner en mars de chaque année la situation au Myanmar sur les questions relatives aux activités de l'OIT, telles que la liberté syndicale, ainsi que l'impact de l'investissement étranger sur les conditions de travail dans le pays jusqu'à ce que le travail forcé soit éliminé. Le présent rapport, qui est soumis pour information, ne rend donc compte que des progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes, un rapport détaillé sur les résultats obtenus et les problèmes rencontrés devant être présenté à la 320^e session du Conseil d'administration (mars 2014).
4. Le cadre de programmation provisoire reposait sur un accord entre le gouvernement du Myanmar et les partenaires sociaux conclu en octobre 2012 concernant un programme intitulé «Travail décent – un outil de développement économique et de réduction de la pauvreté».
5. Ce programme définit sept grands domaines stratégiques:
 - a) élimination de toutes les formes de travail forcé d'ici à 2015;
 - b) instauration effective de la liberté syndicale et du dialogue social;
 - c) amélioration des possibilités d'emploi, en particulier pour les jeunes;
 - d) législation du travail et gouvernance du marché du travail;
 - e) création d'entreprises socialement responsables;
 - f) migrations de main-d'œuvre;
 - g) dimension de l'emploi dans le commerce et l'investissement.

Un huitième domaine (sécurité sociale et socle de protection sociale) a ultérieurement été ajouté en accord avec le gouvernement.
6. Le Bureau de liaison de l'OIT au Myanmar a entrepris avec l'appui technique du siège et du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (BR-Asie et Pacifique) de mettre sur pied des activités de programme au titre de chacun de ces points.

¹ Document GB.316/INS/5/5.

7. Le programme de réforme du gouvernement est global (politique, économique et social). Des risques macroéconomiques considérables demeurent dans des domaines tels que: la gouvernance et la politique internes liées à la réforme constitutionnelle, la consolidation de la paix entre les communautés ethniques et les groupes armés qui leur sont associés et, dans un contexte de pauvreté généralisée et de répartition inéquitable des richesses, l'agitation sociale exacerbée par la montée du nationalisme et de l'intolérance religieuse qui en découle. Des stratégies parallèles de réduction des risques sont toutefois déployées sous la forme de mesures de transition en matière de lois, de politiques et de procédures.
8. En janvier 2013, le gouvernement a tenu avec les décideurs et les partenaires pour le développement une grande conférence sur le développement, à laquelle a participé le Directeur général adjoint du BIT pour la gestion et la réforme (DDG/MR). Un accord énonçant un ensemble de principes pour la gestion et la coordination de la politique de développement et de l'aide au développement a été établi: l'Accord de Nay Pyi Taw sur une coopération pour le développement efficace. Faisant suite à cet accord, 15 groupes de travail sectoriels ont été chargés de mettre au point des stratégies de coordination en matière d'élaboration et d'application de politiques prioritaires. Chaque groupe de travail ainsi constitué est présidé par le ministre du secteur en question, qui est épaulé par deux codirigeants représentant les partenaires bilatéraux et multilatéraux pour le développement. Tout ministère ou partenaire pour le développement portant un intérêt à un secteur particulier ou entendant être actif dans ce secteur est tenu de faire partie du groupe de travail sectoriel concerné. L'OIT a été désignée cochef de file multilatéral du Groupe de travail sectoriel sur les possibilités d'emploi, présidé par le ministre du Travail, tandis que le cochef de file bilatéral est l'Agence allemande de coopération internationale (Deutsche gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ).
9. Le projet de mandat du Groupe de travail sectoriel sur les possibilités d'emploi est le suivant:
- Avec pour objectif qu'elle s'applique tant au secteur formel qu'au secteur informel, sur la base de ses consultations et du résultat de ses travaux de recherche, le groupe de travail élaborera et mettra en œuvre une stratégie qui permette:
- De créer de nouvelles possibilités d'emploi.
 - D'améliorer la qualité des emplois en multipliant les perspectives de travail décent.
 - D'établir les mécanismes d'orientation professionnelle et de mise en relation de l'offre et de la demande notamment en renforçant les capacités des bureaux de placement.
 - De favoriser l'entrepreneuriat.
 - De maximiser les possibilités d'emploi découlant de l'investissement étranger direct.
 - De promouvoir l'emploi des jeunes.
 - De fournir des services de formation professionnelle, de perfectionnement des compétences et de formation pour le développement humain.
 - De garantir des migrations sans risques dans le cadre des objectifs du plan d'action national.
10. L'emploi est une question transversale qui requiert nécessairement que le groupe de travail œuvre en collaboration étroite avec l'ensemble des autres groupes de travail sectoriels. L'OIT est membre des groupes de travail Administration publique et réforme, Agriculture et développement rural, Tourisme, Promouvoir l'autonomisation des femmes, Etablissement de statistiques de qualité, ainsi que du sous-groupe Protection sociale du groupe de travail Protection sociale et réduction des risques de catastrophe.

11. Le mandat du Groupe de travail sectoriel sur les possibilités d'emploi englobe le programme gouvernement du Myanmar/OIT intitulé «Travail décent – un outil de développement économique et de réduction de la pauvreté» et fournira un cadre à l'appui concerté et coordonné des partenaires pour le développement aux priorités convenues d'un commun accord.

12. Les divers faits nouveaux intervenus dans les programmes sont les suivants:

- a) *Elimination du travail forcé.* Les fonds nécessaires ont été obtenus pour la réalisation de cinq nouveaux projets d'élimination du travail forcé:
 - i) Un projet d'une durée de dix-huit mois financé par la Commission européenne et visant au maintien tant du mécanisme de traitement des plaintes en matière de travail forcé et de recrutement de mineurs établi en vertu du Protocole d'entente complémentaire que des activités connexes de sensibilisation et d'intervention.
 - ii) Un projet d'une durée de dix-huit mois financé par le gouvernement des Pays-Bas et visant à la mise en place d'une ligne téléphonique d'urgence et à la production de matériels d'information sur certaines questions ayant trait au travail forcé.
 - iii) Un projet d'une durée de dix-huit mois financé par l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID) et visant à la réalisation d'une enquête exhaustive sur la traite des personnes pour faciliter la programmation des politiques générales et des mesures d'intervention.
 - iv) Un projet de fourniture d'un financement de démarrage d'une durée de neuf mois, appuyé par le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix et visant à l'élaboration d'outils et de moyens d'intervention en matière de réinsertion économique à l'intention des enfants soldats démobilisés et d'autres groupes vulnérables ainsi qu'à la promotion de démarches d'identification et de démobilisation des recrues mineures considérées comme «déserteurs».
 - v) Un projet de fourniture d'un financement de démarrage d'une durée de dix mois, appuyé financièrement par le gouvernement du Japon en vue de l'élaboration, au bénéfice des personnes déplacées dans les zones touchées par le conflit dans le contexte de la consolidation de la paix, de petits programmes à forte intensité de main-d'œuvre portant sur l'élimination du travail forcé, les moyens de subsistance et l'autonomisation des communautés.

Comme suite à la déclaration d'intention du gouvernement de ratifier la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, un atelier tripartite financé par l'OIT doit se tenir en novembre 2013 en vue de préparer les travaux relatifs au processus de ratification. En outre, une demande a été soumise au ministère du Travail des Etats-Unis en vue de l'obtention de fonds pour un grand projet relatif au travail des enfants.

Un projet d'une durée de trois ans mené conjointement avec la Banque mondiale est en voie de finalisation; il vise à favoriser l'élimination du travail forcé et l'application des normes internationales du travail dans le cadre du projet de développement communautaire participatif de la Banque mondiale.

- b) *Liberté syndicale.* Le financement par le ministère du Travail des Etats-Unis du volet relatif à la liberté syndicale arrive à son terme, mais le gouvernement de la Norvège a fourni en vue de sa poursuite de nouveaux fonds pour deux ans. Les composantes sont notamment les suivantes: sensibilisation du Parlement et du gouvernement et conseils

en matière de lois, de politiques et de pratiques, renforcement des capacités des partenaires tripartites et des institutions du travail, soutien à la formation des dirigeants d'organisations syndicales et des employeurs et sensibilisation du grand public aux principes de la liberté syndicale.

Le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) a entrepris diverses missions d'évaluation et mis en place à l'intention des dirigeants syndicaux un programme de soutien à la formation portant sur la capacité d'organisation et les domaines d'action et de sensibilisation prioritaires, parmi lesquels les procédures de fixation des salaires minima et les migrations sans risques.

Le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) a lui aussi effectué des missions d'évaluation et, suite à la tenue de consultations avec la Fédération des chambres de commerce et d'industrie de la République de l'Union du Myanmar, il s'emploie actuellement à mettre en place un projet de renforcement des capacités d'une durée de deux ans avec les chambres. Il reste à trouver une source de financement.

Le Centre international de formation de l'OIT à Turin, en association avec ACT/EMP, ACTRAV et le Département de la gouvernance et du tripartisme (GOVERNANCE), a mis en place une formation destinée spécifiquement aux travailleurs et aux employeurs et a organisé à l'intention des partenaires tripartites un séminaire sur la liberté syndicale, les droits au travail et le dialogue social.

- c) *Amélioration des possibilités d'emploi, en particulier pour les jeunes.* Les préparatifs d'une grande enquête nationale sur la population active financée par le Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO), qui comporte des modules d'analyse sur le travail des enfants et le passage de l'école à la vie active, sont bien avancés, et un groupe de travail technique a été chargé d'en superviser l'élaboration et la mise en œuvre. Deux statisticiens expérimentés ont été engagés à cet effet. L'enquête, réalisée par le ministère du Travail avec l'appui technique de l'Office central de la statistique, se déroulera au cours du troisième trimestre de 2014 parallèlement au recensement national de la population et en relation avec ce dernier. En l'absence de données statistiques fiables, l'enquête sera déterminante pour l'établissement des priorités nationales et du choix des mesures d'intervention.

L'OIT est membre du groupe pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) chargé de l'examen global du secteur éducatif, auquel le spécialiste principal en développement des compétences du Bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique apporte un appui technique. Avec le soutien financier du bureau régional, du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix et du gouvernement de la Suisse, le bureau de liaison a mis en chantier trois études en vue de contribuer aux travaux du groupe et à d'autres activités de projet: une analyse des besoins en matière d'enseignement et de formation techniques et professionnels, une étude sur la capacité et le rôle des entreprises en matière d'anticipation des besoins en personnel qualifié au Myanmar et de mise en adéquation de l'offre et de la demande, et le recensement et l'évaluation des établissements de formation (publics et privés) dans trois domaines prioritaires. Une proposition de projet détaillée préconisant entre autres le recrutement d'un spécialiste national de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels est en cours d'élaboration.

En vue de la création, en 2015, de la Communauté économique de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'OIT et la Banque asiatique de développement mènent actuellement une étude conjointe sur les problèmes auxquels dans un proche avenir seront confrontés les pays de l'ASEAN et sur les possibilités qui s'offrent à eux. Dans le cadre de ce travail de recherche, une étude de pays sur le

Myanmar est en cours; à cet effet, il a été procédé à une évaluation rapide des entreprises de Yangon et une discussion de groupe réunissant les principales parties prenantes a été organisée.

- d) *Législation du travail et gouvernance du marché du travail.* Une intense activité législative se poursuit dans tous les domaines. Le ministère du Travail a sollicité l'assistance du BIT sur une série de textes législatifs, notamment pour la rédaction ou la révision des textes suivants:
- i) Loi de 2011 sur l'organisation du travail et son règlement d'application et loi de 2012 sur le règlement des conflits du travail et son règlement d'application. Une consultation tripartite faisant suite à l'entrée en vigueur de la loi et portant sur les difficultés d'application a été organisée avec le soutien de l'OIT, et des rapports récents indiquent qu'un projet de modification de la loi sur le règlement des conflits sera bientôt présenté au Parlement.
 - ii) loi de 2013 sur le salaire minimum et son règlement d'application;
 - iii) loi de 2013 sur les établissements commerciaux et les entreprises;
 - iv) projet de loi de 2013 portant modification de la loi sur les fabriques;
 - v) loi de 2012 sur la sécurité sociale et son règlement d'application;
 - vi) loi de 2013 sur la santé et la sécurité au travail (projet);
 - vii) loi de 2013 sur l'emploi et la formation et son règlement d'application;
 - viii) loi de 2012 sur les prisons.

Des activités de renforcement des capacités sont actuellement déployées dans le cadre de séminaires tripartites régionaux, de missions d'études à l'étranger et de réunions/séminaires nationaux à l'intention de fonctionnaires du ministère du Travail et d'autres fonctionnaires concernés, ainsi que de membres d'institutions du marché du travail comme le Conseil d'arbitrage ou la Commission des droits de l'homme.

- e) *Création d'entreprises socialement responsables.* Un séminaire pilote faisant appel à la méthode de création d'entreprises sur une base communautaire a été organisé en coopération avec l'Association des femmes entrepreneurs du Myanmar en vue de l'utilisation de cette méthode en particulier en milieu rural, dans les régions touchées par un conflit, et en appui aux populations urbaines pauvres.

Une première évaluation du marché de la prestation de services dans le domaine de la création d'entreprises, notamment dans le secteur du tourisme mais pas exclusivement, a été effectuée avec le soutien du gouvernement de la Norvège, et ce en vue de l'élaboration de grands projets faisant l'objet d'une coordination entre le gouvernement de la Norvège et celui de la Suisse. Ces projets visent à favoriser, dans le secteur du tourisme avec extension possible à d'autres secteurs, le développement des entreprises en recourant aux modules de formation «Des entreprises durables, compétitives et responsables» et «Gérez mieux votre entreprise».

Ces activités seront déployées en coopération étroite avec le projet de réinsertion économique des recrues mineures démobilisées et d'autres groupes vulnérables (voir le point a) ci-dessus) et avec les initiatives relatives à la dimension de l'emploi dans le commerce et l'investissement (voir le point g) ci-après).

- f) *Migrations de main-d'œuvre.* Un projet relatif aux migrations de main-d'œuvre a été mis en place au bureau de liaison de Yangon dans le cadre du projet régional TRIANGLE (Action tripartite pour protéger les migrants contre l'exploitation par le travail) financé par le gouvernement de l'Australie. Parmi les activités menées figurent le soutien à l'élaboration du plan d'action national sur les migrations et des plans de travail nécessaires pour son application; l'appui aux missions d'étude du gouvernement; la contribution à la production d'une documentation fiable en matière de sensibilisation à la question des migrations sans risques et l'appui technique à la création de centres de ressources pour les migrants dans certaines régions de migration du pays.

Ce projet sera conduit en étroite collaboration avec: i) le projet ASEAN TRIANGLE qui vise à favoriser la participation tripartite aux colloques régionaux; ii) le projet de l'OIT relatif à la traite et aux migrations (voir le point a) ci-dessus); iii) les projets en matière d'enseignement et de formation techniques et professionnels (voir le point c) ci-dessus) sur la reconnaissance des compétences; iv) le projet sur la liberté syndicale (voir le point b) ci-dessus), notamment en ce qui concerne la sensibilisation des travailleurs migrants potentiels.

- g) *Dimension de l'emploi dans le commerce et l'investissement.* Avec l'ouverture de l'économie à l'investissement étranger direct, l'OIT, avec l'appui financier du gouvernement de la Suisse, collabore actuellement avec les employeurs et les travailleurs et leurs organisations du secteur de l'habillement dans un premier temps à la réalisation d'une étude préliminaire sur ce secteur, puis elle contribuera à l'élaboration d'un code de conduite axé sur le dialogue social. Cette activité doit être menée en coopération étroite avec des projets lancés par l'UE et les gouvernements de l'Allemagne et du Royaume-Uni, et elle permettra de faire évoluer le secteur dans des domaines aussi variés que la réglementation, la fiscalité, l'accès aux marchés, la productivité, la gestion de la qualité, la santé et la sécurité au travail et les conditions d'emploi.

Un autre projet d'investissement responsable, financé par le gouvernement du Danemark, est en cours d'élaboration. L'OIT, qui est l'un des trois partenaires d'exécution du projet, procédera à l'évaluation et à l'amélioration de la chaîne de valeur afin de favoriser la création d'emplois et l'entrepreneuriat dans les secteurs de l'habillement et des pêcheries (aquaculture). Les deux autres partenaires sont la Commission internationale de juristes et l'Institut pour les droits de l'homme et les entreprises.

Un projet mis en œuvre au titre de l'Instrument de stabilité de l'UE, pour lequel la décision de financement a été prise alors que les détails du projet étaient en cours de finalisation, assurera la promotion des entreprises responsables dans les zones économiques spéciales dans le cadre de son intervention en faveur des communautés vivant dans des régions touchées par un conflit.

- h) *Sécurité sociale et socle de protection sociale.* En vue de contribuer à l'application de la loi sur la sécurité sociale et de son règlement d'application récemment adoptés, plusieurs activités de renforcement des capacités ont été menées. Un actuaire du Conseil de la sécurité sociale a assisté à un cours spécialisé au Centre international de formation de Turin et un autre a bénéficié d'une bourse d'études de l'OIT de douze mois pour préparer un diplôme d'études universitaires supérieures en assurance-santé à l'Université thaïlandaise de Naresuan. Un expert associé en sécurité sociale a été affecté pour douze mois au Myanmar à compter du 1^{er} décembre 2013 grâce à un financement du gouvernement de la France.

L'OIT est cochef de file avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en ce qui concerne le programme sur le socle de protection sociale du Myanmar et a participé à ce titre à un premier atelier sur la question qui s'est tenu dans l'Etat de Chin.

Genève, le 4 octobre 2013